

RSA

Dans le Finistère, le combat judiciaire d'allocataires «harcelés»

Après avoir subi de lourds contrôles administratifs et une suspension de leur allocation, six personnes, ainsi que la CGT, citent à comparaître le président du département, Maël de Calan. Celui-ci annonce qu'il demandera «leur condamnation pour procédure abusive».

Par
**ANNE-SOPHIE
LECHEVALLIER**

L'huissier de justice s'est présenté mardi auprès du président du conseil départemental du Finistère, Maël de Calan, et de Romain Chantelot, directeur emploi, insertion et logement au sein de la collectivité. Selon les informations de *Libé*, il leur a remis une citation à comparaître au tribunal correctionnel de Brest le 30 mars à 13h30, où ils devront se présenter ou se faire représenter par un avocat, à l'audience. L'union départementale CGT et six autres plaignants les attendront. Ils ont choisi la citation directe, qui consiste à faire convoquer l'auteur suspecté des faits devant le tribunal correctionnel, et permet l'ouverture d'un procès en l'absence d'enquête approfondie. Ils veulent faire reconnaître leur qualité de victimes de harcèlement moral de la part des deux hommes, dans le cadre d'une procédure plus large pour harcèlement moral institutionnel, appuyée

par 18 témoignages supplémentaires. Pierre Dauly, Vianney Begos, Jeanine Degade, Cécile Weyer, Guyliv Le Cam Mesplomb et Patricia Keryga (qui avait témoigné dans *Libération* cet été) ont en commun d'être allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et d'avoir été privés de ressources après un contrôle administratif, qui les a plongés dans l'angoisse et a aggravé leur précarité.

Pour chacun d'entre eux, tout a commencé par un courrier reçu avec le logo de leur département de résidence, «Finistère. Penn-ar-Bed». L'objet indiquait «contrôle RSA». Quelques paragraphes précisaient vouloir «s'assurer de l'application du juste droit». Plusieurs semaines plus tard, le versement de leur RSA a été suspendu ou supprimé. Le versement de ce revenu vital est en effet aux maîtres des départements, qui sont donc aussi habilités à radier des bénéficiaires qui, selon eux, le percevaient de manière indue. Dans ce dossier, les profils varient. Il y a des hommes et des femmes, de plusieurs générations – ils ont de

30 à 45 ans –, des personnes au chômage et d'autres qui travaillent, certaines vivent en couple, d'autres non. Leurs histoires se ressemblent pourtant. Le courrier du département exige des pièces justificatives. Il finit par cette mention, en gras et en majuscules : «Sans réponse de votre part ou en cas de réponse incomplète, le versement du RSA pourra

«Je ne remets pas en cause le fait d'être contrôlée mais la façon dont sont menés les contrôles. Les réflexions des contrôleurs sont d'une grande violence.»

Jeanne plaignante,
exploitante agricole

être interrompu.» Suivent des demandes de documents toujours plus nombreuses, sur des périodes toujours plus longues. L'état mental, et parfois physique, des plaignants, déjà précaires, se détériore. Leurs conditions de vie aussi, faute de recevoir ce minimum social, dont le montant mensuel s'élève, pour une personne seule, à 646,52 euros.

Il leur faut par exemple retracer le moindre mouvement sur leurs comptes bancaires. La durée exigée varie d'un allocataire à l'autre. Ce sont les trois dernières années pour Mathieu, témoin dans l'affaire, qui, pour chaque virement, doit produire un justificatif papier de la banque et, pour chaque chèque encaissé, une lettre du signataire avec la photocopie de sa carte d'identité. «Le nom des détenteurs n'apparaît pas sur les relevés bancaires et la banque n'est pas en mesure de les trouver», écrit la compagne de Mathieu. Il faudrait faire une demande spéciale. Ma conseillère bancaire n'a jamais vu cela et me conseille de prendre une aide juridi-

que. Dans un autre dossier, un couple de grands-parents a écrit une lettre pour attester d'un virement de 200 euros pour leur petit-fils pour son anniversaire sur le compte de sa mère.

«SOMME COLOSSALE» À REMBOURSER

Morgan, qui a également apporté son témoignage, doit détailler, elle, un an et demi de relevés bancaires. Et expliquer ce qu'elle appelle des «plus en trop», cette plante remboursée par sa voisine – son chat l'avait détruite – ou encore ces deux cagnottes qu'elle a centralisées. L'une pour financer le cadeau d'anniversaire de son ex-compagnon, un saut en parachute à 300 euros. Une deuxième de 2500 euros, ses proches s'étant cotisés afin qu'elle puisse se faire opérer des yeux à l'hôpital. Les bordereaux de l'hôpital et autres factures fournies «au centime près» n'y changeront rien. Le département estime lui avoir versé indûment 3000 euros. «Une somme colossale» à rembourser pour elle, qui **Suite page 14**

